



CERTIFICAT

TÜV
AUSTRIA

du système de management selon EN ISO 9001:2015

L'application a été démontrée et certifiée conforme à l'ensemble des normes selon la procédure du TÜV AUSTRIA CERT pour

thyssenkrupp Aufzüge AG
Glattalstraße 207
CH-8153 Rümlang

Trapo Küng AG
Baselstrasse 49
CH-4222 Zwingen

avec les établissements:
St. Gallen, Berne, Bâle, Genève

Domaine de validité

vente, montage, transformation et modernisation, ainsi qu'entretien, révision et réparation de pannes d'ascenseurs, d'escaliers roulants, de trottoirs roulants et d'autres installations relatives à la technique de transport

transformation et modernisation, ainsi qu'entretien, révision et réparation de pannes de portes et portails automatiques

N° d'enregistrement du certificat: 2010062001889 / 01

valide jusqu'au 2022-04-15

Organisme de certification
du TÜV AUSTRIA CERT GMBH

Vienne, le 2019-05-09

La présente certification a été effectuée selon la procédure d'audit et de certification du TÜV AUSTRIA CERT et sera régulièrement surveillée. Le présent certificat n'est pas valide sans le certificat principal.

TÜV AUSTRIA CERT GMBH Deutschstraße 10 A-1230 Wien www.tuv.at



Online Verification



www.tuv.at/certcheck

Certificat

Nb.: TÜV-A-AT-1-15-0409-EUQM-1

L'assurance de qualité pour l'entretien des ascenseurs
conformément à la

EN 13015

Entretien des ascenseurs - Règles pour les instructions d'entretien

Organisme de certification	TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH Deutschstraße 10 A-1230 Vienne
Numéro du certificat	TÜV-A-AT-1-15-0409-EUQM-1

TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH certifie que

ThyssenKrupp Aufzüge AG
Glattalstrasse 207
CH-8153 Rümlang

Trapo Küng AG
Baselstrasse 49
CH-4222 Zwingen

a introduit et appliqué un système de gestion de qualité pour l'entretien des ascenseurs selon la norme EN 13015:2001+A1:2008, qui permet de garantir que

- Des instructions d'entretien sont élaborées selon la norme EN 13015 pour les ascenseurs mis en circulation selon SR 819.13 / SR 930.112, et pour les escalators, les montes-charges accessibles et les petits montes-charges mis en circulation selon la directive Machines,
- Les ascenseurs, qui ont été mis en circulation selon SR 819.13 / SR 930.112, et les escalators, les trottoirs roulants, les montes-charges accessibles et les petits montes-charges, qui ont été mis en circulation selon la directive Machines, sont entretenus en conformité avec les instructions d'entretien selon la norme EN 13015.

Par un audit avec rapport du 30.07.2018,
la preuve a été apportée que les exigences de
EN 13015:2001 + A1:2008
sont remplies.

Vienne, le 01.08.2018
Date

Ing. Thomas Madet
Organisme de certification



31.07.2021
Valide jusqu'à

Duplication dans des extraits nécessite l'autorisation du TÜV AUSTRIA
Duplication of this document in parts is subject to the approval by TÜV AUSTRIA